



BON DE COMMANDE AUTOCOLLANT DE PONT

Je soussigné, passe commande à la FPKM de l'**autocollant** résumant le Règlement international pour prévenir les abordages en mer et les règles de balisage maritime. Ce document polychrome en vinyle, format 185X170 à coller sur le pont répond aux prescriptions spécifiques de la D240 pour le kayak de mer. **Sa présence est obligatoire** pour toute navigation en kayak au delà de 2 milles.

A cet autocollant sera jointe une note papier format A4 précisant certains privilèges de barre.
Les prix ci-dessous sont franco de port et emballage en France métropolitaine

Faire une croix dans la case choisie.

4,50 € un exemplaire, tarif réduit réservé aux adhérents de la FPKM à jour de cotisation

6€ un exemplaire

49€ le lot de 12 exemplaires

nous consulter à partir de 37 exemplaires

Nom, Prénom

Adresse pour l'envoi

Téléphone.....

Date

Signature

Bulletin à compléter et à adresser accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre de « FPKM, Pagayeurs Marins » au trésorier Guy Van Achter , La Moinerie, 22240 PLEVENON

Email guy.vanachter@free.fr